



COMMUNE D'OUFFET

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune d'Ouffet qu'une demande de permis d'environnement va être introduite par :

***Le Réveil Avicole sprl
Rue de l'Eglise 22
4590 WARZEE (OUFFET)***

Cette demande portera sur l'objet suivant :

Demande de renouvellement de permis d'environnement pour un élevage d'engraissement de poulets de chair

Conformément à l'article R53 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement. En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra :

Le mardi 26 avril 2022 à 18h30 à la salle du Conseil de la Maison Communale d'Ouffet, rue du Village 3 à 4590 Ouffet

Cette réunion d'information a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter sa demande ;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§1er et D.65§2 et 3:

- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 10 mai inclus, par écrit au Collège communal d'Ouffet et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de M. Jean-Paul Collin (0476/30.40.97.)

La réunion se tiendra dans le respect des dispositions sanitaires qui seront en vigueur à la date de la séance.